

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS EST DONNÉ aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 07-26 modifiant le Règlement numéro 24-14 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble de la Municipalité de Roxton Pond :

1. **QUE**, lors de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2026, le conseil municipal de Roxton Pond a adopté le projet de règlement numéro 07-26 modifiant le Règlement numéro 24-14 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble de la Municipalité de Roxton Pond.

QUE cette modification vise notamment à retirer toutes les dispositions tarifaires actuellement prévues au Règlement numéro 24-14, afin de les intégrer au *Règlement numéro 13-26 relatif à la tarification des biens, des services et des activités de la Municipalité de Roxton Pond*, lequel entrera prochainement en vigueur.

QUE cette démarche s'inscrit dans un objectif d'harmonisation réglementaire visant à regrouper l'ensemble des tarifs municipaux au sein d'un seul règlement portant sur la tarification des biens, des services et des activités de la Municipalité.

QUE cette modification vise également à ajuster la numérotation de certains articles du Règlement numéro 24-14, de manière à en garantir la cohérence, la clarté et l'application adéquate.

2. **QU'**une assemblée publique de consultation se tiendra le mercredi 27 mai 2026, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal située au 901, rue Saint-Jean, Roxton Pond (Québec) J0E 1Z0.

QU'au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné présentera le projet de règlement numéro 07-26, expliquera les modifications proposées ainsi que leurs conséquences, et entendra les personnes désirant s'exprimer à ce sujet.

3. **QUE** ledit projet de règlement peut être consulté sur le site Internet municipal à l'adresse suivante :

<https://www.roxtonpond.ca/services/urbanisme/reglements-durbanisme/>

ou en personne, pendant les heures d'ouverture, au bureau municipal situé au 901, rue Saint-Jean, Roxton Pond (Québec) J0E 1Z0.

QUE, pour de plus amples informations, nous vous prions de communiquer avec M. Jean Bourret, directeur général et greffier-trésorier, par téléphone au 450 372-6875, poste 226, ou par courriel à voirie@roxtonpond.ca.

DONNÉ à Roxton Pond, province de Québec, ce 19^e jour du mois de mai 2026.

La directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe,


Marie-Josée Rondeau